



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

MARCHÉS PUBLICS DES CANTINES

Les élus plaident pour un critère « local »

Il est à ce jour toujours impossible de favoriser l'achat local dans un marché public de restauration scolaire. Pourtant, plaident plusieurs associations d'élus dont l'AMF, un tel critère serait vertueux à la fois pour « la relocalisation, la durabilité et la juste rémunération des producteurs ».

C'est dans un courrier au Premier ministre co-signé par les présidents de l'AMF, de France urbaine et l'Agores (association nationale des directeurs de la restauration collective), le 16 février, que la demande est faite : pour David Lisnard, Johanna Roland et Maxime Cordier, les discussions en cours à l'échelle européenne sur la révision des directives marchés publics sont l'occasion de porter une revendication déjà ancienne des associations d'élus : la possibilité de privilégier l'achat local dans les marchés de restauration scolaire.

Aussi étonnant que cela puisse paraître en effet, il reste interdit d'introduire dans le cahier des charges des achats d'une cantine scolaire une clause privilégiant, en tout ou en partie de la commande, les producteurs locaux. Comme le rappelait, par exemple, une réponse ministérielle en 2010, « *le droit de la commande publique ne permet pas de retenir des critères de choix liés à l'origine ou l'implantation géographique des candidats au marché. L'introduction d'un critère de préférence locale dans le Code des marchés publics est donc impossible* ». Un tel critère est, actuellement, considéré par les règles européennes comme discriminatoire et faussant la libre concurrence.

Le principal critère à retenir dans les marchés publics restant le prix, il est donc fréquent que des gestionnaires doivent faire appel à des producteurs éloignés, moins chers mais de qualité parfois moindre. La loi Climat et résilience a, toutefois, mis fin au critère unique du prix.

Cette situation est également difficilement compréhensible pour les agriculteurs, alors que leur colère s'est largement exprimée ces derniers mois sur l'ouverture du marché aux produits du Mercosur.

« Exception alimentaire »

Le gouvernement semble bien au fait de cette réalité, puisque le Premier ministre lui-même, Sébastien Lecornu, a annoncé, fin janvier, que désormais les cantines dépendant de l'État (armée, universités...) se fourniraient exclusivement en produits alimentaires venus de l'Union européenne. « *Il est impensable que pour l'ensemble des marchés publics à venir, il y ait des matières premières agricoles, alimentaires qui viennent d'en dehors de l'Union européenne, a-t-il déclaré.* »

Cette idée figure également, comme le rappellent les présidents d'association dans leur courrier, dans le rapport rendu en juin dernier par le sénateur Simon Uzenat,

consacré à la commande publique. Parmi les quelque 60 recommandations de ce rapport, on trouve celle-ci (N° 18) : « *Défendre une exception alimentaire à l'échelle européenne pour faciliter le recours aux producteurs locaux.* » « *Le droit européen, écrit le sénateur, doit évoluer pour introduire, dans les marchés publics d'achats alimentaires, un critère de proximité, s'inscrivant dans une démarche, cohérente au plan européen, visant à renforcer la résilience du territoire et développer les circuits courts. Il faut que les producteurs locaux puissent se positionner sur ces marchés sans accroître les risques de contentieux.* »

Achat direct

C'est ce que demandent l'AMF, France urbaine et l'Agores, qui vont même plus loin, puisqu'elles suggèrent qu'une partie des achats puissent se faire en direct.

Les associations font trois propositions au Premier ministre. D'abord, « *reconnaître l'alimentation comme un bien stratégique, permettant une meilleure prise en compte des enjeux de santé globale, de résilience territoriale et de sécurité alimentaire* ». Ensuite, d'ouvrir « *un libre choix de la procédure pour 50 % du volume d'achat de denrées* », ce qui pourrait permettre aux gestionnaires de restauration scolaire de faire de l'achat direct auprès des producteurs locaux. Cette stratégie, poursuivent les élus, devant être « *adossée à des stratégies alimentaires territoriales transparentes et publiques, telles les projets alimentaires territoriaux* » (PAT).

Enfin, les signataires du courrier proposent au gouvernement de « *sécuriser juridiquement l'introduction de critères liés à l'ancrage territorial, lorsqu'ils présentent un lien direct avec l'objet du marché et contribuent aux objectifs européens de durabilité et de résilience* ».

Il est demandé au gouvernement de soutenir ces propositions lors des négociations sur la refonte des directives européennes, ce qui « *constituerait un signal fort* » non seulement vis-à-vis des collectivités mais également envers « *les agriculteurs et les filières alimentaires engagées dans la transition* ». Les récentes déclarations du Premier ministre sur les cantines gérées par l'État laissent espérer qu'il sera sensible à ces demandes des associations.

Franck Lemarc

(Source : Maire info)

BELY PIZZA CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 03/03/2026, il a été constitué une SARL à capital fixe dénommée :
BELY PIZZA
 Objet social :
 L'exploitation de restaurants de restauration rapide et traditionnelle, à consommer sur place et à emporter ; La préparation, l'élaboration et la commercialisation de plats, menus et boissons, alcoolisées ou non, dans le respect de la réglementation applicable ; L'activité de traiteur, l'organisation de réceptions, événements culinaires et prestations associées ; L'achat, la vente, l'importation, l'exportation et le négoce de tous produits alimentaires ou boissons destinés à la restauration ; La création, l'acquisition, la prise en location ou en gérance, l'exploitation de tous fonds de commerce liés à la restauration ;
 Toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement
 Siège social : 4 RUE DE L'EGLISE 39120 PESEUX
 Capital : 1000 euros
 Gérance : M CHANOIS YOHANN demeurant 4 RUE DE L'EGLISE 39120 PESEUX et Mme CHANOIS ESTELLE demeurant 4 RUE DE L'EGLISE 39120 PESEUX
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

LEGALTYS

Maître Antoine CONVERSE
 3B rue du Miroir
 39200 SAINT-CLAUDE
 19 Avenue Jean Moulin
 39000 LONS-LE-SAUNIER

JURIS FRANCHE COMTE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocats en liquidation
 Au capital de 15 244,90 euros
 Siège social : 13 rue de Pavigny 39000 Lons-le-Saunier
 Siège de liquidation
 13 rue de Pavigny
 39000 Lons-le-Saunier
 398 875 211 RCS Lons-le-Saunier

Par Ordonnance du Tribunal Judiciaire de Lons-le-Saunier en date du 2 juin 2025, il a été prononcé la radiation de la société, constatée sa dissolution, et ordonné sa liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée à compter du 2 juin 2025.
 Elle a nommé comme liquidateurs et aux fonctions d'administrateurs provisoires Maître Marie-Laure LE GOFF, avocate inscrite au Barreau du Jura, demeurant 13 rue de Pavigny 39000 Lons-le-Saunier, aux fins d'établir les actes relatifs à l'exercice de la profession d'avocat, et Maître Antoine CONVERSE, avocat inscrit au Barreau du Jura, demeurant 19 Avenue Jean Moulin, 39000 Lons-le-Saunier, aux fins de procéder à la liquidation et établir les actes nécessaires à celle-ci.
 Le siège de la liquidation est fixé 13 rue de Pavigny - 39000 Lons-le-Saunier. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
 Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Lons-le-Saunier, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
 Le Liquidateur

SCP Marc BARTHEN Céline RUIZ Victor VANDEL
 Notaires associés à Dole (39100)
 8 rue Joseph Thoret

Aux termes d'un acte reçu par Maître Victor VANDEL, Notaire à DOLE, le 3 mars 2026 :

Monsieur Thierry Andre Didier FAVROT, gérant de société, et Madame Florence Yvette Michèle BARBAUD, retraitée, demeurant ensemble à DOLE (39100) 9 rue Marcel Aymé.
 Monsieur est né à DOLE (39100) le 24 janvier 1961.
 Madame est née à VILLERS-SEMEUSE (08000) le 8 septembre 1961.
 Mariés à la mairie de DOLE (39100) le 8 octobre 1988 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Michel CONVERSE, notaire à CLUSES (74300), le 30 août 1988 ont adopté le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts.
 Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Victor VANDEL.

POUR AVIS ET MENTION.
 Maître Victor VANDEL, notaire.

OFFICE NOTARIAL RACLE & COLIN

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
 Article 1378-1 Code de procédure civile
 Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
 Suivant testament olographe en date du 17 avril 2023.
 Madame Colline VACELET, demeurant à LONS-LE-SAUNIER (39000) 795 route de Macornay.
 Née à PONTARLIER (25300), le 16 septembre 1997 et décédée à BESANCON (25000) (FRANCE), le 9 février 2025.
 A consenti un legs universel.
 Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Cécile JELSCH, de la Société Civile Professionnelle «RACLE et COLIN & ASSOCIES», titulaire d'un office notarial ayant son siège à BESANCON, rue Isenbart, numéro 2D, le 4 mars 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
 Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Cécile JELSCH, notaire à BESANCON 25000, référence CRPCEN : 25004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de LONS-LE-SAUNIER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
 En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

DOLEXIA NOTAIRES

Suivant acte reçu par Me Vanessa BAZIN, notaire de la SELAS «DOLEXIA NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à DOLE, 34 avenue de Northwich, le 14 août 2024, Monsieur Gilbert François CARRIER, et Madame Evelynne Georgette COLLE, associés, de la société dénommée "S.C.I.LA PIERRE SAINT ANTOINE", société civile immobilière au capital de 1.524,49 €, dont le siège social est situé à DOLE (39100), 101 Bis rue du Bizard, immatriculée au RCS de LONS-LE-SAUNIER sous le numéro 330 001 470, ont fait donation en nue-propiété de : 1/ des parts sociales numérotées de 1 à 20 et 51 à 70 de ladite société à Monsieur Arnaud CARRIER, né à EPINAL (88000) le 29 avril 1982. 2/ des parts sociales numérotées de 21 à 40 et de 71 à 90, à Madame Marina CARRIER, née à EPINAL (88000) le 9 août 1986. La répartition du capital est désormais la suivante : Monsieur Gilbert CARRIER : 40 parts sociales en usufruit, numérotées de 1 à 40 et 10 parts sociales en pleine propriété numérotées de 41 à 50 ; Madame Evelynne CARRIER : 40 parts sociales en usufruit, numérotées de 51 à 90 et 10 parts sociales en pleine propriété numérotées de 91 à 100 ; Monsieur Arnaud CARRIER : 40 parts sociales en nue-propiété numérotées de 1 à 20 et de 51 à 70, et Madame Marina CARRIER : 40 parts sociales en nue-propiété numérotées de 21 à 40 et de 71 à 90. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modifications au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis.
 Le notaire.

LEGALTYS

Maître Antoine CONVERSE
 3B rue du Miroir
 39200 SAINT-CLAUDE
 19 Avenue Jean Moulin
 39000 LONS-LE-SAUNIER

THEO PARISI

Société par actions simplifiée en liquidation
 Au capital de 5 000 euros
 Siège social : 9 Avenue du Cimetière 39200 Saint-Claude
 Siège de liquidation :
 17 Rue de la Carcille, Ponthoux 39170 Lavans-lès-Saint-Claude
 520 445 859 RCS Lons-le-Saunier

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er mars 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
 Monsieur Théo PARISI, demeurant 17 Rue de la Carcille, Ponthoux, 39170 Lavans-lès-Saint-Claude, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
 Le siège de la liquidation est fixé 17 Rue de la Carcille, Ponthoux, 39170 Lavans-lès-Saint-Claude. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
 Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Lons-le-Saunier, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
 Le Liquidateur

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE FRUITIERE DE LA VALLEE DU HERISSON

Société à capital variable
 Siège social : Fromagerie - 1590 rue des 3 Lacs 39130 DOUCIER
 Agréée N° 39-471 SIRET : 77838396800014

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira mercredi 25 mars 2026 10h salle de fromagerie. Ordre du jour :

1. Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2. Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3. Quitus aux administrateurs
4. Dotation des réserves obligatoires
5. Dotation des réserves libres et distributions
6. Renouvellement du tiers sortant du CA
7. Ratification de cooptation en CA
8. Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9. Remplacement d'un administrateur
10. Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11. Constatation de la variation du capital social
12. Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13. Conventions réglementées
14. Document relatif aux informations sur le prix
15. Pouvoirs pour les formalités
16. Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.

Pour le Conseil d'Administration, le Président, Eric MATHIEU

CUMA LA MOUSSE

Société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable
 Siège social : A la mairie de la Loye 39380 La Loye
 RCS de Lons le Saunier
 n° 424 462 570
 N° agrément : 390641

Transfert du siège social

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/02/2026, les associés ont décidé la modification du siège social. Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :
 Ancien siège : ALA MAIRIE DE LALOYE 39380 LA LOYE
 Nouveau siège : Chez Anthony VILLET 21 rue des Tilleuls 39380 BANS
 L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Lons le Saunier.
 M Anthony VILLET

AGRI CONSEIL 39

EARL ROUFFET

Siège social : 39140 NANCE
 Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
 au capital social de 33.890 €
 R.C.S. Lons-Le-Saunier
 n° 441 554 969

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 31-12-2025, l'associé a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31-12-2025 et sa mise en liquidation amiable. M. ROUFFET Franck, demeurant : 47 Rue de Jousseau – 39140 COSGES est nommé liquidateur. Il lui est conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé chez M. ROUFFET Franck : 47 Rue de Jousseau – 39140 COSGES.
 Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis,
 le liquidateur

PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES 24H/24 - 7J/7

Scannez-moi





annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Professionnel du droit ou particulier

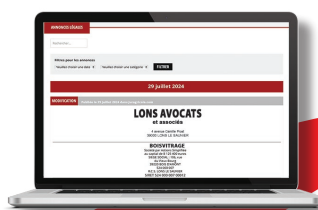
Gagnez du temps

pour publier vos annonces
judiciaires et légales

leJura
AGRICOLE ET RURAL

Sans
intermédiaires
Dans toute
la France !

Publiez vos annonces en toute autonomie
24h24 - 7j/7



Nous relisons
votre annonce
avant publication

Scannez ce QRCode pour en savoir plus



LEGALTYS

Maître Antoine CONVERSE
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

LA TABLE DU LAC

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Au Pont de la Pyle
39270 LA TOUR DU MEIX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à La Tour-du-Meix du 3
mars 2026, il a été constitué une société
présentant les caractéristiques sui-
vantes :

Forme sociale : Société à responsabilité
limitée
Dénomination sociale : La table du lac
Siège social : Au Pont de la Pyle, 39270
LA TOUR DU MEIX

Objet social : L'exploitation de caves à
vins, bars et restaurants proposant la
vente sur place ou à emporter et la dé-
gustation de vins, bières, spiritueux et
toutes autres boissons alcoolisées ou non,
ainsi que la préparation et la vente
sur place ou à emporter de plats de
petite restauration
L'organisation d'événements, de dégus-
tations et d'animations en rapport avec
les activités susmentionnées
Le commerce, l'achat, la vente, l'impor-
tation, l'exportation, la vente en gros,
demi-gros et détail, le négoce, et toutes
activités de commissionnement et d'in-
termédiation, de vins et spiritueux, et
plus généralement de toutes boissons
alcoolisées ou non, ainsi que de tous
produits alimentaires ou non liés à l'oé-
nologie et la gastronomie.

Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la So-
ciété au Registre du commerce et des
sociétés

Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Enzo VERCELLI,
demeurant 1 rue de la Combe au Prieur,
39130 Clairvaux-les-Lacs
Immatriculation de la Société au Re-
gistre du commerce et des sociétés de
Lons-le-Saunier.

Pour avis
La Gérance

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE DE CUVIER

Société à capital variable
Siège social : Salle de la Mairie
39 250 CUVIER
RCS de Lons Le Saunier
778 377 390 00019
Agrée 39-424

SOCIETE EN LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire
réunie le 27 février 2026 a décidé la
dissolution anticipée de la société à
compter du 31 mars 2026 et sa mise en
liquidation amiable. La dissolution a pour
cause la cessation d'activité de la so-
ciété. Elle a nommé comme liquidateur
M. Olivier JANDET demeurant 3 Rue des
Tilleuls-39 250 ESSERVAL TARTRE,
auquel elle a conféré les pouvoirs les
plus étendus, sous réserve de ceux at-
tribués par la loi à l'assemblée générale,
pour réaliser l'actif à l'amiable et acquit-
ter le passif.

Le lieu où la correspondance doit être
adressée et où les actes et documents
concernant la liquidation doivent être
notifiés est fixé au siège social de la
coopérative, siège de la liquidation : salle
de la Mairie-39 250 CUVIER.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la
liquidation sera effectué au Greffe du
Tribunal de Commerce de Lons Le Sau-
nier, en annexe au Registre du Com-
merce et des Sociétés.

Pour avis

LE DOLOIS

24 RUE DE LA BOMBARDIERE
39100 DOLE
SIREN 805.139.243

LIQUIDATION

Par décision du 31 décembre 2025, les
associés ont approuvé les comptes dé-
finitifs de la liquidation, donné quitus au
liquidateur, Monsieur THOMAS-GUI-
NANT Jérôme, pour sa gestion et l'ont
déchargé de son mandat, et ont pro-
noncé la clôture des opérations de liqui-
dation à compter du 31 décembre 2025.
Radiation au RCS de LONS LE SAU-
NIER - pour avis et mention

REVERMONT NATURE PAYSAGE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 000 euros
Siège social : 356 Rue du 18 juillet
1944 - Poisoux
39160 VAL D'EPY
Siège de liquidation :
356 Rue du 18 juillet 1944
Poisoux
39160 VAL D'EPY
912 602 026 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 10
février 2026, l'Associé Unique a décidé
la dissolution anticipée de la Société à
compter du 10 février 2026 et sa mise
en liquidation amiable sous le régime
conventionnel.

Monsieur Mikael POTIN, demeurant 356
Rue du 18 juillet 1944, Poisoux 39160
VAL D'EPY, Associé Unique, exercera
les fonctions de liquidateur pour réaliser
les opérations de liquidation et parvenir à
la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 356
Rue du 18 juillet 1944, Poisoux 39160
VAL D'EPY. C'est à cette adresse que la
correspondance devra être envoyée et
que les actes et documents concernant
la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liqui-
dation seront déposés au greffe du Tribunal
de commerce de LONS LE SAUNIER,
en annexe au Registre du commerce et
des sociétés.

LEGALTYS

CM FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 571 150 euros
Siège social : 237 CHEMIN DE
PREMATOU
ZI OUEST VEYZIAT
01100 OYONNAX
437 687 056 RCS BOURG EN
BRESSE

Aux termes d'une décision en date du 9
février 2026, l'Associé Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de
location immobilière ainsi qu'à l'exploita-
tion de tous brevets ayant trait aux ac-
tivités de mécanique, mécanique de pré-
cision, fabrication de moules pour l'injec-
tion, fabrication, achat et vente de tous
articles en métal et en plastique et de
modifier en conséquence l'article 2 des
statuts,

- de transférer le siège social 237 CHE-
MIN DE PREMATOU, ZI OUEST VEY-
ZIAT, 01100 OYONNAX au 6 PLACE DE
SAINT CHRISTOPHE 39270 LA TOUR
DU MEIX à compter du même jour et de
modifier en conséquence l'article 4 des
statuts.

La Société, immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés de BOURG
EN BRESSE sous le numéro 437 687
056 fera l'objet d'une nouvelle immatri-
culation auprès du Registre du Com-
merce et des Sociétés de LONS LE
SAUNIER.

Président : Monsieur Fabrice COL-
LOMB, demeurant 6 PLACE DE SAINT
CHRISTOPHE, 39270 LA TOUR DU
MEIX.

POUR AVIS
Le Président



DB CONCEPT PISCINE S.A.S.

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 48 route de
Champagnole
39300 VERS EN MONTAGNE
Siège de liquidation :
25 place du Chalet
39300 VERS EN MONTAGNE
983 742 479 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération du 28
décembre 2025, l'Assemblée Générale
Extraordinaire a décidé la dissolution
anticipée de la Société à compter du 28
décembre 2025 et sa mise en liquidation
amiable sous le régime conventionnel
dans les conditions prévues par les
statuts et les délibérations de ladite as-
semblée. Elle a nommé comme liquida-
teur Mme Marlou DARBON, demeurant
à VERS EN MONTAGNE (39300) - 25
place du Chalet, pour toute la durée de
la liquidation, avec les pouvoirs les plus
étendus tels que déterminés par la loi et
les statuts pour procéder aux opérations
de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le
passif, et l'a autorisé à continuer les af-
faires en cours et à en engager de nou-
velles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à VERS
EN MONTAGNE (39300) - 25 place du
Chalet. C'est à cette adresse que la
correspondance devra être envoyée et
que les actes et documents concernant
la liquidation devront être notifiés. Les
actes et pièces relatifs à la liquidation
seront déposés au Greffe du Tribunal de
Commerce de LONS LE SAUNIER, en
annexe au RCS.

Pour avis.
Le Liquidateur

SOCIETE CIVILE DES 3 P

Société civile
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 39130 PATORNAY
340 151 158 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date
du 15 décembre 2025, l'Assemblée
Générale Extraordinaire a décidé
de transférer le siège social de
39130 PATORNAY au 30 Route Château
d'Eau 39130 PATORNAY à compter du
1^{er} décembre 2025, et de modifier en
conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe de
LONS LE SAUNIER.

Pour avis
La Gérance

Etude de Maîtres Laurence VERNET
et Samuel BAUD,
Notaires associés à PIERRE DE
BRESSE (71270),
102 Route de Chalon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me S. BAUD,
Notaire à PIERRE DE BRESSE, le 26
avril 2026, il a été constitué un groupe-
ment foncier agricole ayant les caracté-
ristiques suivantes :

Dénomination : LES PIERRES DE
LEONE
Siège : ABERGEMENT-LE-GRAND
(39600), 5 route de Salins.

Objet : propriété, exploitation, location et
administration de tous les immeubles et
droits immobiliers à destination agricole
ou non, composant son patrimoine, ainsi
que l'activité d'oenotourisme.

Durée : 99 ans
Capital social : 1.500,00 €
Apports en numéraires : 1.500,00 €
Co-gérants : M. Julien MAUBLANC et
Mme Aurélie PARLA, demeurant en-
semble à ABERGEMENT LE GRAND
(39600) 5 route de Salins.

Cession des parts : toute cession à titre
onéreux faite à une personne autre qu'un
associé ou son conjoint, ne peut avoir
lieu, qu'avec l'agrément des associés.

L'exercice social commence le 1er jan-
vier et finit le 31 décembre de chaque
année.

La société sera immatriculée au registre
national des entreprises et au registre du
commerce et des sociétés de LONS LE
SAUNIER.

Pour avis
Le notaire

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE FRUITIERE DE SAINT JULIEN SUR SURAN

Société à capital variable
Siège social : La fromagerie Saint-
Julien 39320 VAL-SURAN
Agrée N° 39-065 SIRET :
77842377200012

CONVOCAEION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira vendredi 3 avril
2026 9h45 salle des fêtes de Lains
Ordre du jour :

1. Rapport du Président et du CA, Pré-
sentation des comptes, Rapport du CAC
et Approbation des Comptes
 2. Approbation du budget formation des
administrateurs sur l'exercice en cours
 3. Quitus aux administrateurs
 4. Dotation des réserves obligatoires
 5. Dotation des réserves libres et distri-
butions
 6. Renouvellement du tiers sortant du
CA
 7. Ratification de cooptation en CA
 8. Augmentation du tiers sortant (ouver-
ture d'un ou plusieurs postes)
 9. Remplacement d'un administrateur
 10. Constat du départ d'associés coopé-
rateurs et remboursement de leur capital
social
 11. Constatation de la variation du capi-
tal social
 12. Allocation globale pour l'indemnisa-
tion des administrateurs
 13. Conventions réglementées
 14. Document relatif aux informations
sur le prix
 15. Pouvoirs pour les formalités
 16. Questions diverses
- Les associés ont la faculté de prendre
connaissance à la fromagerie, à partir du
15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports
du CA, du CAC, du bilan, du compte de
résultat, du texte des résolutions propo-
sées, du document donnant des infor-
mations sur l'écart entre le prix indiqué
lors de la précédente AGO et le prix ef-
fectivement payé aux associés-coopé-
rateurs pour leurs apports ainsi que sur
les écarts constatés entre ce prix et les
différents indicateurs pris en compte
dans le règlement intérieur pour fixer les
critères et modalités de détermination du
prix des apports.

Pour le Conseil d'Administration,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pierre
SZCZEPOCKI, Notaire au sein de la
Société d'Exercice Libéral à Responsa-
bilité Limitée 'SELARL RUEZ & Asso-
ciés, notaires', titulaire d'un office nota-
rial dont le siège est à DOLE (Jura), 13,
rue Macédonio Melloni, le 4 mars 2026
a été constituée une société par actions
simplifiée unipersonnelle ayant les ca-
ractéristiques suivantes :

Dénomination : SASU ALLURE 2000
Siège social : CHAUSSIN (39120), 2 bis
route de Dijon.
Durée : 99 années à compter de son
immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE CINQ CENTS
EUROS (1 500,00 EUR)

Inaliénabilité des actions :
Les associés fondateurs entendant que
les actions soient nominatives et négocia-
bles.

Cessions d'actions en cas de pluralité
d'associés : les cessions entre associés
seuls sont libres. Les autres sont sou-
mises à l'agrément de la majorité en
nombre des associés représentant au
moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le PRE-
MIER JANVIER et se termine le
TRENTIÈME ET UN DÉCEMBRE de
chaque année.

La société sera immatriculée au registre
national des entreprises et au registre du
commerce et des sociétés de LONS-LE-
SAUNIER.

Le président est Monsieur Johann CLAI-
ROTTE demeurant à CHAUSSIN
(39120) 2bis route de Dijon.
La société sera immatriculée au registre
du commerce et des sociétés de LONS-
LE-SAUNIER.

Pour avis
Le notaire.

AGRI CONSEIL 39

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU QUIROT

Siège social : 1 Rue des Marronniers
Hameau de Chassey
39290 MUTIGNEY
Société civile au capital
social de 99.000 €
Agrée le 29 mars 2015
sous le n° 39-1123
R.C.S. Lons-le-Saunier
n° 384 160 677

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 31-12-2025, les asso-
ciés ont décidé à l'unanimité, la dissolu-
tion anticipée du groupement et sa mise
en liquidation amiable. Sont nommés en
qualité de liquidateurs : M. QUIROT
Jean-Marie et Mme BELLORGET Ja-
nique épouse QUIROT, demeurant en-
semble : 1 Rue des Marronniers - Ha-
meau de Chassey - 39290 MUTIGNEY,
et leur ont été conférés les pouvoirs les
plus étendus pour achever les opéra-
tions sociales en cours, réaliser l'actif et
acquitter le passif. La correspondance,
les actes et documents concernant la
liquidation doivent être adressés et noti-
fiés au siège social. Le dépôt des actes
et pièces relatifs à la liquidation sera
effectué au Greffe du Tribunal de Com-
merce et des Sociétés de LONS-LE-
SAUNIER.

Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-
Saunier.

Pour avis,
les liquidateurs.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31 octobre 2025, il a
été constituée une Société de Participa-
tions Financières de Profession Libérale
de Commissaire de Justice par actions
simplifiée :

Dénomination : HACTIO

Siège social : 48 rue Lecourbe 39000

LONS-LE-SAUNIER

Objet : détention de parts ou d'actions

de sociétés titulaires d'un ou plusieurs

offices de commissaire de justice

Durée de la société : 99 ans

Capital social fixe : 1530 000 €

Président : Maître Diego RIZZI, domicilié

au 48 rue Lecourbe 39000 LONS-LE-

SAUNIER

Immatriculation au RCS de LONS-LE-

SAUNIER

Pour avis.

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Frédérique
PRACHT, Notaire à SALINS LES
BAINS, le 27 février 2026, Monsieur
Alain Fernand Georges KOVALT-
CHOUK, né à SALINS LES BAINS
(39110) le 9 novembre 1957 et Madame
Marie-Christine Catherine PEZIN, née à
SOMAIN (59490) le 8 décembre 1959
demeurant ensemble à BRACON
(39110) 9 rue Saint Claude mariés sous
le régime de la communauté d'acquêts
à défaut de contrat de mariage préalable
à la mairie de PONTARLIER (25300) le
6 juin 1981 ont procédé au changement
de leur régime matrimonial pour adopter
le régime de la communauté universelle.
Opposition à adresser dans les 3 mois
de la parution de présent avis par lettre
recommandée avec accusé de réception
ou par acte d'huissier à Maître PRACHT,
Notaire à SALINS LES BAINS.

Pour insertion
Le notaire.

ETUDE DE ME MORGANE
PLOUZNIOFF,
NOTAIRE ASSOCIEE A ST-CLAUDE
(JURA)
3 BD DE LA REPUBLIQUE

Modification des dirigeants

Aux termes d'une décision de l'associé
unique en date du 3 mars 2026, Madame
Anne GENTET, associée unique de la
société civile immobilière dénom-
mée « ANNECO », au capital de
40 398,99 euros, ayant son siège social
à SAINT-CLAUDE (39200), 1 place de
l'Abbaye, identifiée au SIREN sous le
numéro 414 945 600 - RCS LONS-LE-
SAUNIER (Jura), a nommé à compter
du 22 février 2025, date de décès du
précédent gérant, pour unique gérant de
cette société, Madame Anne Noëlle
Claude VALLIER née GENTET, demeu-
rant à OYONNAX (01100), 40 bis rue
Pascal, qui a accepté, sans limitation de
durée, en remplacement de Madame
Colette Simone MICHAUD, précédent
gérant décédé. Mention sera faite au
RCS de LONS-LE-SAUNIER.

Pour insertion,
le notaire.

Grâce à votre
CODE ABONNÉ,
retrouvez votre journal en ligne

**GRATUITEMENT
DÈS LE JEUDI SOIR**



Code égaré ?
demandez-le à Aline :
03 84 43 03 99

Lisez et faites lire
Le Jura Agricole et Rural :
juragricole.com